



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Environnement-CORENA »

Rapport de recommandations
Exercice 2015

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
Rapport de recommandations
Ce rapport contient 7 pages



Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

**Secrétariat Technique du Contrat de
Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan, □
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordinatrice

Madame,


En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après notre rapport relatif au projet « Environnement CORENA » pour la période 2015. Nous avons procédé à une revue des procédures et du système de contrôle interne de la Cellule de suivi du Projet « Environnement CORENA ».

Au terme de notre revue, nous avons relevé des axes d'amélioration que nous portons à votre connaissance à travers le présent rapport. Ces axes d'amélioration portent sur l'organisation comptable et administrative du projet.

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Abidjan, le 30 juin 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI


Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé


Marcel Kopoin
Associé



Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)
Projet « CORENA »
Rapport de recommandations
Période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Sommaire

	Pages
1 Objectif et environnement de contrôle du projet	4
2 Suivi des points de recommandation de l'exercice précédent	5
3 Axes d'amélioration identifiés lors du présent audit	6



1 Objectif et environnement de contrôle du projet

Les Cellules de Suivi du Projet (CSP) sont responsables de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace, pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer aux dirigeants des CSP et à l'AFD que :

- La gestion fiduciaire est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- Le système de contrôle interne de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) est fiable et conforme aux dispositions des accords de financement. ;
- Les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- Les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de la direction et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié un certain nombre d'axes d'améliorations pour lesquels des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par les dirigeants du projet.



2 Suivi des points de recommandations de l'exercice précédent

Rappel de la faiblesse identifiée : tenue de la comptabilité	Actions entreprises par les structures	Conclusion
<p>Lors de notre précédent audit, nous avons noté qu'en dehors de l'OIPR et de la FPRCI, les CSP ne tenaient pas une comptabilité complète du projet, à partir d'un logiciel.</p> <p>Leur comptabilité consistait à suivre les dépenses payées à l'aide d'un fichier Excel.</p>	<p>Des actions ont été prises par le ST-C2D afin de doter la CSP d'un logiciel comptable intégrant plusieurs modules.</p>	<p>Recommandation en cours de résolution</p>

Rappel de la faiblesse identifiée : gestion du carburant	Actions entreprises par les structures	Conclusion
<p>Lors de notre audit précédent, nous avons constaté que, dans l'attente de l'acquisition des véhicules du projet, le carburant acquis dans le cadre du projet «CORENA C2D MINESUDD» par les composantes REDD+ / SST était utilisé par des véhicules en location et/ou de particulier dans le cadre de la réalisation des activités du projet.</p> <p>Nous avons recommandé aux différents responsables du projet « CORENA C2D MINESUDD » de mettre en œuvre un suivi régulier de l'utilisation du carburant alloué au projet.</p>	<p>Des carnets de bord ont été mis en place. Toutefois, le suivi doit être amélioré.</p>	<p>Recommandation en cours de résolution</p>

3 Les axes d'amélioration identifiés au cours du présent audit

A la suite de nos travaux, nous avons identifié les axes d'amélioration suivants :

3.1 Respects des accords

<p>a) <i>Respect des engagements découlant de l'Acte de rétrocession</i></p>	<p>RISQUE MOYEN</p>
<p><i>Observation</i></p>	<p><i>Impact potentiel</i></p>
<p>Lors de nos travaux, nous n'avons pas reçu d'état certifié des dépenses pour l'exercice 2015 contrairement à l'article 7 de l'acte de rétrocession qui stipule que la FPRCI s'engage à « recruter et prendre en charge un cabinet qui présentera chaque trimestre un état certifié des dépenses des comptes de la Direction Générale de l'OIPR et des trois Directions de Zone».</p>	<p>Non-respect des accords</p>
<p><i>Recommandations</i></p>	<p><i>Réponse du FPRCI</i></p>
<p>Nous recommandons à la FPRCI de veiller au respect de ses engagements consignés dans l'acte de rétrocession pour faciliter l'autorisation des mises à disposition des fonds par le mécanisme du C2D.</p>	<p>Dans l'ensemble, le démarrage du CORENA-C2D-MINESUDD a connu un retard lié à la nomination tardive des régisseurs au niveau des zones du projet. De plus, les équipes fiduciaires sur les sites n'étant pas encore totalement constituées, les premiers fonds sont arrivés sur les sites au mois de Mars 2015. C'est pourquoi, en attendant la finalisation du processus de recrutement d'un cabinet pour la certification, la Fondation a effectué plusieurs missions pour la certification des dépenses des comptes de la Direction Générale de l'OIPR et des trois Directions de Zone de l'OIPR. Les résultats ont été consignés dans le rapport de certification des dépenses qui a reçu l'avis de non objection de l'AFD.</p> <p>Par ailleurs, le cabinet Price Waterhouse a été recruté pour la certification des dépenses et l'audit financier de l'exercice 2015 non seulement pour la composante « parcs et réserves du CORENA-C2D » mais également de tous les projets de l'OIPR financés par la Fondation.</p> <p>La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire veille au respect de ses engagements consignés dans l'acte de rétrocession pour faciliter l'autorisation des mises à disposition des fonds par son mécanisme.</p>

3.2 Organisation comptable

<i>Identification des biens du projet</i>	RISQUE MOYEN
<i>Observation</i>	<i>Impact potentiel</i>
<p>Los ne nos travaux, nous avons constaté que les biens acquis par le projet « CORENA » ne sont pas étiquetés, ce qui ne permet pas de les identifier facilement.</p> <p>Par ailleurs, il ressort que les cartes grises des véhicules ne sont pas établis au nom du projet ou de la composante mais plutôt au nom du ministère de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Perte des actifs du projet ● Utilisation des biens en dehors des activités du projet.
<i>Recommandations</i>	<i>Réponse de la CSP MINESUDD</i>
<p>Nous recommandons à la CSP de veiller à l'identification des biens acquis par le projet et s'assurer que les documents de propriété sont établis au nom du projet ou de la composante.</p>	<p>Il faut noter qu'un inventaire des acquisitions du projet est régulièrement fait. Cet état fait ressortir, entre autres, la désignation du bien, son année d'acquisition et ses caractéristiques. Nous prenons bonne note de votre suggestion de procéder à leur étiquetage en vue de leur identification à vue. L'étiquetage n'étant pas la panacée (car pouvant se détacher) nous prenons des dispositions pour une bonne gestion des biens du projet.</p> <p><u><i>S'agissant des véhicules du projet</i></u></p> <p>Vous avez constaté que les cartes grises des véhicules ne sont ni au nom du projet ni de la composante. La période d'acquisition des véhicules étant antérieure à celle de la création de la Cellule de suivi du projet, les véhicules ont été immatriculés au nom du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, ayant agi en qualité d'autorité contractante au cours de ce processus d'achat de véhicules. Par la suite, toutes les démarches effectuées en vue de leur immatriculation au nom du projet n'ont pas abouti.</p>